

excellentes dans le service des pénitenciers sont tout à fait favorables au progrès. En revanche, l'orientation des mesures de réadaptation est manifestement une cause constante de conflit dans le service pénitentiaire. A mon avis, le ministre et le commissaire devraient user de toute leur influence pour renvoyer ou déplacer ceux qui refusent de se conformer aux directives de l'administration.

Ces personnes ne sont pas faciles à découvrir et à muter. Toutefois, il ressort des audiences du comité que ce noyau existe, ce que tout le monde sait, et qu'il faut s'en occuper. Je ne veux aucunement dire que l'attitude de certaines de ces personnes qui forment ce que j'appelle «le dernier carré» est mauvaise. Elles sont dans le service depuis de nombreuses années. Elles ont été souvent déçues. Si elles sont de rang inférieur ou remplissent des fonctions de gardiens, elles ont peut-être été souvent témoins d'efforts visant à améliorer le sort des prisonniers, mais ont pu s'apercevoir peu après qu'une émeute a éclaté ou que des prisonniers en qui elles avaient confiance les ont trahies. A un moment donné, elles en viennent à la conclusion que tout cela est une perte de temps.

M. Olson: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je regrette d'interrompre le député, mais vu que le Conseil de sécurité des Nations Unies a, il y a moins d'une heure, adopté à l'unanimité une résolution réclamant un cessez-le-feu au Moyen-Orient, je me demande si le comité serait disposé à lever la séance, faire rapport de l'état de la question et permettre au gouvernement de revenir à l'appel des motions afin qu'une déclaration soit faite à cet égard.

L'hon. M. Pennell: Monsieur le président, je dispose de bien peu de renseignements sur cette affaire. Si je ne me trompe, le premier ministre a déclaré aujourd'hui qu'il conviendrait peut-être à la Chambre, si les circonstances le justifient, que les prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures soient présentées demain. Compte tenu de ces deux points, je demande, en toute déférence, qu'on poursuive les travaux dont le comité est saisi actuellement.

M. Olson: Je crois que le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont également déclaré aujourd'hui que si le Conseil de sécurité en arrivait à une décision et qu'il y avait quelque chose à annoncer, la Chambre en serait informée. Je n'affirme pas qu'ils ont dit immédiatement, mais certainement le plus tôt possible.

L'hon. M. Pennell: J'admets que le point soulevé par le député est plus important que les travaux dont le comité est saisi, mais je ne crois pas que, pour l'heure, je serais très utile au comité. Je pourrais peut-être me renseigner et, si les renseignements qui me sont fournis indiquent qu'il y aurait lieu de faire rapport à la Chambre, examiner plus tard ce soir la proposition du député.

M. Aiken: Je voudrais maintenant en venir au problème des établissements à sûreté minimum, monsieur le président. C'est l'ensemble d'institutions que le ministre a négligé dans son exposé, par ailleurs détaillé, de cet après-midi. Dans le programme de cette année, il a mentionné l'institution à sûreté moyenne de Cowansville, trois autres institutions destinées aux jeunes gens, les deux établissements à sûreté maximum étudiées par le comité et l'institution féminine située dans l'Est du Canada. Il s'agissait donc, je crois, d'une simple négligence, et rien n'indique que le programme de sûreté minimum ne se développe pas avec la plus grande rapidité. Les responsables dans le domaine de la sûreté minimum craignent précisément, entre autres choses, qu'on abandonne peu à peu l'exécution du programme entrepris il y a quelques années.

Le problème qui nous préoccupe est le même que celui qui avait trait aux prisons de femmes puisque intervient un bureau de direction régional qui, en nombre de cas, fixe de l'extérieur le règlement et les modalités de régie interne d'une institution à sûreté minimum. Voilà qui est absolument répréhensible. Il semble y avoir trop de programmes et de règlements de toutes sortes; tout ce qui a trait aux prisonniers doit passer par le service des pénitenciers à Kingston ou par quelque autre bureau régional. Il y a trop de retours de prisonniers à libérer et ainsi de suite. C'est un des points faibles qui se sont manifestés lors de notre étude sur la prison de femmes.

J'estime que les institutions à sûreté minimum ont le même problème. Il me paraît tout à fait absurde que plusieurs institutions, en principe fondées sur une base différente, soient dirigées de l'extérieur dans les questions de régie interne. Il n'y aurait pas de mal à ce qu'elles reçoivent leurs aliments et leurs fournitures d'un service central, mais qu'un service central établisse des règlements applicables à toutes les institutions, comme cela semble s'être produit, voilà qui ne constitue